

Groupement d'**I**ntérêt **P**ublic/**A**gence de
l'**E**au du **M**ouhoun

Comité de **B**assin

Conseil d'**A**dministration

Direction **G**énérale de l'**A**gence de
l'**E**au du Mouhoun

Comité **L**ocal de l'**E**au **V**ranso 3



Burkina Faso

Unité – Progrès – Justice

PROCES-VERBAL

L'ASSEMBLEE GENERALE CONSTITUTIVE DU COMITE LOCAL DE L'EAU VRANOS 3 « CLE VRANSO 3 »

Réo le 18 Décembre 2017

L'an deux mille dix-sept et le lundi dix-huit décembre, s'est tenue dans la Salle de Conférence des « *femmes du Sanguié* » de la Commune de Réo, Chef-lieu de la province du Sanguié, l'Assemblée Générale Constitutive du Comité Local de l'Eau « VRANSO 3 » en abrégé « **CLE VRANSO 3** ». L'Assemblée Générale a été organisée par la Direction Générale de l'Agence de l'Eau du Mouhoun avec l'appui financier du Projet EBA/FEM à travers son antenne Régionale de la Boucle du Mouhoun. La présidence était assurée par Madame Anastasie SAWADOGO, Haut-commissaire de la Province du Sanguié. Madame le Haut-commissaire était assistée par Madame la première adjointe au Maire de la commune de Réo représentante du Maire et de Madame la Secrétaire Générale de la Province du Boulkiemdé, représentante de Monsieur le Haut-commissaire. Les objectifs recherchés lors de l'Assemblée Générale étaient :

- Amender et valider l'arrêté de création du CLE Vranso 3 ;
- Examiner et adopter le règlement intérieur du Bureau exécutif ;
- Elire les membres du Bureau exécutif du CLE Vranso 3 ;
- Installer officiellement les membres du Bureau exécutif du CLE Vranso 3 ;

Etaient présents à l'Assemblée Générale, les membres des collèges de l'Administration, des Collectivités Territoriales et des Usagers ainsi que les Directions régionales concernées par l'espace du CLE Vranso 3. La liste des participants est annexée à la fin du Procès-Verbal.

I. CEREMONIE D'OUVERTURE

Débutée avec un retard car initialement prévue à 09h00mn, l'Assemblée Générale a commencé à 11h05mn. Placée sous la présidence de Madame Anastasie SAWADOGO, la cérémonie d'ouverture a été marquée par deux allocutions à savoir :

- ✓ le mot de bienvenue de Madame la première adjointe au Maire de la commune de Réo;
- ✓ le discours d'ouverture de Madame le Haut-commissaire de la Province du Sanguié.

Dans son mot, la première adjointe au Maire de la commune de Réo a souhaité la bienvenue aux participants pour avoir effectué le déplacement et s'est réjouie du choix de la commune de Réo pour abriter l'Assemblée Générale. Poursuivant son intervention, elle a aussi souhaité un agréable séjour à tous les participants tout en invitant les membres de l'Assemblée Générale à participer pleinement aux travaux afin d'obtenir des résultats probants.

Avant de prononcer son discours d'ouverture, Madame le Haut-commissaire a tout d'abord présenté des excuses à l'Assemblée pour le démarrage tardif de l'activité dû à des impératifs

indépendants de sa volonté. Continuant son allocution, elle n'a pas manqué à son tour de souhaiter la bienvenue aux participants. Ensuite, elle les a exhortés à apporter des éléments pertinents lors des amendements des documents puis à avoir des débats francs. Pour terminer, elle a mis l'accent sur le choix des futurs membres du CLE Vranso 3 en invitant les participants à effectuer pendant les élections des choix objectifs, consensuels et démocratiques.

Avant de clore ses propos, Madame le Haut-commissaire a adressé des remerciements aux participants notamment à l'endroit de la Direction Générale de l'Agence de l'Eau du Mouhoun pour la tenue de l'Assemblée Générale Constitutive et du projet EBA/FEM Boucle du Mouhoun pour son accompagnement financier.

II. DEROULEMENT DE LA RENCONTRE

Conformément à l'agenda de la rencontre, les points suivants ont été abordés.

- La vérification des présences ;
- L'examen et l'adoption de l'arrêté ;
- L'examen et l'adoption du règlement intérieur.

II. 1. De la vérification des présences et du quorum

Dans le but de gagner du temps, juste avant l'arrivée de Madame le Haut-Commissaire, les présences ont été vérifiées. Ainsi, étaient présents ou représentés les membres des différents collèges qui sont signataires de la liste de présence, jointe au présent procès-verbal. De ce fait, on note l'absence de :

- Collège de l'administration : 00 membre absent et 22 présents donc 00/22 ;
- Collège des Collectivités Territoriales : 01 membre absent et 22 présents donc 01/23
- Collège des Usagers : 01 membre absent et 21 présents donc 01/22.

Ainsi donc, sur soixante-cinq(65) membres de l'Assemblée Générale, deux(02) membres étaient absents. Il s'agit du représentant de la Mairie de Dassa et de celui du ZATE de Réo. Le quorum de 2/3 de présents étant largement dépassé (Cf article 6 alinéa 1 du règlement intérieur), il a été jugé suffisant de tenir l'Assemblée Générale.

Après la vérification des présences, l'ordre du jour a été soumis pour appréciation et amendement où est intervenue la pause-café.

A la suite de la pause-café, les travaux se sont poursuivis.

II. 2. De l'examen et l'adoption de l'arrêté

Pour ce qui concerne le point sur l'examen et l'adoption de l'arrêté, une méthodologie de travail a été retenue. Elle a consisté à l'examen page par page du document. Le projet d'arrêté a été lu par Monsieur BALMA Souleymane, chef de service du développement durable à l'Agence de l'Eau du Mouhoun.

Les amendements portés sur le projet d'arrêté de création du « **CLE VRANSO 3** » se résument comme suit :

Page 1 il a été suggéré :

- ✓ d'ajouter Gouvernorat de Koudougou et Cabinet au timbre juste après la REGION
- ✓ d'ajouter constitutive à « Assemblée Générale »
- ✓ de supprimer « Secrétariat Général (SG) » à la suite de l'arrêté N^o 2017 et remplacer par Cabinet (CAB).

Page 2 : il a été demandé :

- ✓ de supprimer « ent » à « arrête » ;
- ✓ de corriger l'orthographe des noms des villages consignés dans le tableau ;
- ✓ de revoir le nombre de villages relatifs à la commune de Koudougou;

Page 6 : il a été demandé d'ajouter à l'article 11 « personne physique » aux personnes ressources ;

Page 7 : il a été proposé :

- ✓ d'ajouter au niveau de l'article 13 le mot « exécutif » à bureau pour plus de précision ;
- ✓ d'ajouter à l'avant dernière puce « les collectivités » ;
- ✓ d'ajouter le poste de vice-présidence à l'article 13 pour se conformer à l'article 23 de l'arrêté ;
- ✓ d'économiser la première phrase de l'article 15.

Page 10 : il a été suggéré :

- ✓ compléter la liste des ampliations et mettre « toutes directions régionales » pour ce qui concerne les directions techniques ;
- ✓ de compléter la date.

Sous réserve de la prise en compte des amendements, l'Assemblée Générale Constitutive a adopté à l'unanimité l'arrêté de création du « CLE Vranso 3 » par acclamation.

II. 3. De l'examen et l'adoption du Règlement Intérieur

A l'image de l'arrêté, le règlement intérieur a été parcouru page par page en vue de son examen. Les amendements apportés sont les suivants :

Au niveau du **PREAMBULE**, il a été demandé d'ajouter le concept « CLE » à Vranso3 et le mettre en gras.

Page 4 : il a été demandé de créer un poste « Vice-présidence »

Page 5 : il a été proposé de :

- ✓ prévoir un article pour prendre en compte le poste de vice-président et revoir les numéros des articles suivants ;
- ✓ supprimer la première phrase de l'article 9 et la remplacer par les deux premières phrases de l'article 24 de l'arrêté ;
- ✓ ramener « **les décisions sont sanctionnées...** » à la fin de l'article 9.

Page 7 : il a été suggéré de :

- ✓ supprimer « il » et la remplacer par « elle » au niveau de l'article 21 ;
- ✓ préciser le nombre des membres de la CPAS à cinq ;
- ✓ copier l'article 23 du règlement intérieur et le coller au niveau de l'article 27 de l'arrêté et revoir les numérotations des articles suivantes ;
- ✓ supprimer l'expression en « charge de l'eau » au niveau de l'article 23.

Page 8 : il a été demandé de supprimer la dernière phrase de l'article 29.

Page 10 : il a été proposé de supprimer l'expression « pour la première fois » au niveau de l'article 34

Tout comme pour l'arrêté, l'Assemblée Générale Constitutive a adopté à l'unanimité le règlement intérieur par acclamation sous réserve de la prise en compte des amendements.

III. ELECTION DU BUREAU EXECUTIF

En ce qui concerne les élections des membres des organes du CLE, une proposition de répartition de postes a été faite par la Direction Générale de l'Agence de l'Eau du Mouhoun. Toute fois sur la base des échanges, les membres ont approuvé la proposition tout en ajoutant le poste de Vice-Président. Après amendement, les postes à pouvoir sont présentés comme suit :

Pour le poste du Bureau exécutif, il a été décidé ce qui suit :

- ✓ Président (Administration)
- ✓ Vice-Président (Collectivités)
- ✓ Secrétaire général (service technique)
- ✓ Secrétaire général Adjoint (Collectivités)
- ✓ Trésorier(e) Générale (Collectivités)
- ✓ Trésorier(e) Général Adjoint (Usagers) (femme)
- ✓ Responsable à la communication et à l'organisation (Collectivité)
- ✓ Responsable adjoint (e) à la communication et à l'organisation (Usagers)

Pour ce qui est des postes de la Cellule de prévention et gestion des conflits, il a été décidé ce qui suit :

- ✓ Responsable chargé de la gestion et de la prévention des conflits liés à l'eau (Sécurité)
- ✓ Responsable adjoint chargé de la gestion et de la prévention des conflits liés à l'eau (Coutumier)

Pour la Cellule de contrôle, les postes sont :

- ✓ Contrôleur 1(OSC) ;
- ✓ Contrôleur 2 (administration).

Concernant la Commission de Programmation, d'Animation et de Suivi (CPAS), il a été décidé ce qui suit :

- ✓ Service de l'environnement
- ✓ Service de l'agriculture
- ✓ Service d'élevage
- ✓ usagers
- ✓ collectivités

A l'issue de la répartition des postes, les membres se sont regroupés par collège pour élire les représentants qui devront siéger au sein des différents organes du CLE.

Sur la base de la concertation, les membres des différents collèges ont été désignés par consensus. Le consensus a permis d'obtenir les résultats suivants :

Bureau exécutif

N°	Poste	Collèges	Structure	Localités
01	Président	Administration	Haut-commissariat du Sanguié	Réo
02	Vice-Président	Collectivités Territoriales	Mairie	Kyon
03	Secrétaire Général	Service Technique	ZAT	Ténado
04	Secrétaire Général Adjoint	Collectivités Territoriales	Mairie	Imasgo
05	Trésorière Générale	Collectivités Territoriales	Mairie	Réo
06	Trésorière Générale Adjoint	Usagers	Coordination des femmes	Ténado
07	Responsable à la communication et à l'organisation (collectivité)	Collectivités Territoriales	Mairie	Ténado
08	Responsable adjoint à la communication et à l'organisation	Usagers	Association eau pour tous	Koudougou

Cellule de la prévention et gestion des conflits

N°	Poste	Collèges	Structure	Localités
01	Responsable chargé de la gestion et de la prévention des conflits liés à l'eau <u>Sécurité</u>	Administration	Police nationale Gendarmerie nationale	Réo Ténado
02	Responsable adjoint chargé de la gestion et de la prévention des conflits liés à l'eau Coutumier	Usagers	Chefferie coutumière	Didyr

Cellule de contrôle

N°	Poste	Collèges	Structure	Localités
01	Contrôleur 1	Usagers	Union départementale des producteurs de Riz	Dassa
02	Contrôleur 2	Administration	Haut-commissariat du Boulkiemdé	Koudougou

Commission de Programmation, d'Animation et de Suivi (CPAS)

N°	Poste	Collèges	Structure	Localités
01	Service de l'environnement	Administration	SDEEVCC	Kyon
02	Service de l'agriculture	Administration	ZAT	Nandiala
03	Service d'élevage	Administration	ZATE	Kyon
04	Usagers	Usagers	Union départementale des éleveurs	Nandiala
05	Collectivités	Collectivités Territoriales	Mairie	Nandiala

IV. CONCLUSION

Au terme de la rencontre, il est à retenir que l'Assemblée Générale du CLE Vranso 3 a été marquée par l'adoption de l'arrêté portant création, attributions, composition, organisation et fonctionnement du CLE ainsi que le règlement intérieur. Les membres des différents postes à pouvoir au sein des organes ont été élus. Aucune contestation n'a été observée suite aux élections.

C'est suite à l'arrivée de Madame le Gouverneur de la Région du Centre-Ouest qui a procédé plus tard à l'installation officielle des membres du Bureau Exécutif que les travaux ont pris fin aux environs de 17h26mn

Fait à Réo, le 18 Décembre 2017

Ont signé :

Le Secrétaire de séance

La Présidente de séance

Souleymane BALMA

*Direction Générale de l'Agence
de l'Eau du Mouhoun*

Anastasio SAWADOGO

*Haut-commissaire de la Province
du Sanguié*

LISTE DES PARTICIPANTS